PARIS MU SÉES 20200304-22 Accusé de réception en préfecture 075-200032779-20200304-20200304-22-DE Date de télétransmission : 10/03/2020 Date de réception préfecture : 10/03/2020

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Séance du 4 mars 2020

<u>Objet</u>: Modification des statuts de la société Rose Bakery, titulaire de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du salon de thé de la Maison de Balzac

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue entre Paris Musées et la société Rose Bakery en date du 20 juillet 2017 ;

Vu les avenants n°1 en date du 18 avril 2018 et n°2 en date du 25 novembre 2019 actant le report de l'ouverture au public du salon de thé et de la date de fin de contrat d'autant ;

Vu la lettre du 16 décembre 2019 de Jean-Charles Carrarini, Président de la société Rose Bakery, informant Paris Musées du changement de statuts de la société Rose Bakery.

<u>Délibère</u> :

Article 1: Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant de modification de statuts de la société Rose Bakery, titulaire de la convention d'occupation du domaine public du 4 avril 2018 concernant l'espace de petite restauration situé dans le jardin du Musée de Balzac, sis 49, rue Raynouard – 75016 Paris, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale